



Deménager en étant séparé et en ayant un enfant

Par **vi77**, le **14/08/2008** à **18:58**

bsr

je souhaite déménager en province à 800km du père de ma fille

il possède la garde un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires

que dois-je faire ? entamer une procédure au tribunal de ma future et nouvelle région ? ou

attendre qu'il se manifeste auprès du tribunal ? ou dois-je faire un courrier ? si oui, quoi mettre sur ce courrier ?

par avance merci

cordialement

melle tissier

Par **Marion2**, le **14/08/2008** à **19:24**

Vous devez informer le père de votre fille de votre nouvelle adresse et pour éviter tout problème, contactez le JAF pour une modification du droit de visite et d'hébergement du père.

Par **vi77**, le **14/08/2008** à **21:26**

merci d'avoir répondu aussi vite

en repassant au tribunal, ne vais-je pas perdre la garde de mon enfant car lui aura toujours son

travail et que moi non pour l instant.
et devrais je payer les frais de transport ?
en faite qu est que je risque en partant?
d avance merci
cordialement
melle tissier

Par **Marion2**, le **14/08/2008** à **21:46**

Vous ne risquez rien si vous partez dans la mesure où vous avez contacté le JAF auparavant.
De quels frais de transport parlez-vous ? Pour que votre votre fille puisse aller voir son père ?
ou que son père vienne la chercher chez vous ?
Vous pouvez demander au JAF le partage des frais de transport.
Vous ne perdrez pas la garde de votre enfant. Ne vous inquiétez pas.

Par **vi77**, le **14/08/2008** à **23:33**

a savoir si c est a lui ou moi de venir chercher ou emmener l enfant

Par **Marion2**, le **15/08/2008** à **10:17**

C'est le JAF qui décidera